

# MICHELIN IMMOBILIER vous informe :

Votre agence de Champagne au mont d'or

- **Notre mission :**
- L'estimation du prix
- La préparation du dossier
- La communication
- La gestion des contacts
- Les visites
- Les comptes rendus et échanges avec le vendeur
- Faciliter les négociations
- Aider à la Signature d'une promesse de vente
- Accompagner et suivre les démarches durant la promesse jusqu'à l'aboutissement de la vente...

**Contactez-nous :**

**04 72 52 28 28**

**contact@michelin-immobilier.fr**

Nos honoraires sont répartis en deux barèmes :

## **Barème classique :**

Mandat de vente classique. 5% TTC du prix de vente

Mandat de vente exclusif 4 % TTC du prix de vente

## **Barème négocié :**

Mandat de vente atypique, aux honoraires négociés (à négocier ensemble)

Les honoraires de vente peuvent et doivent être négociables en fonction de la particularité d'un dossier (facilité et/ou complexité, nécessité d'étude complexe, travail à risque ... (liste non exhaustive).

Dans un de ces cas, mandant et mandataire conviendront ensemble du montant des honoraires. Ce barème atypique et unique pourra être proposé par un courrier simple ou un mail sous forme de devis adapté à la situation. Cette convention rédigée gratuitement tiendra place dans le mandat de vente qui fera office de devis accepté.

Conformément à l'Arrêté du 10 janvier 2017, relatif à l'information des consommateurs, par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/1/10/ECFC1638733A/jo/texte>